

Le 3 mai 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 3 mai 2010, à 20 h, à laquelle séance étaient présents :

M. Sylvain Hudon, maire

M. Pierre Darveau  
M<sup>me</sup> Lise Bellefeuille  
M<sup>me</sup> Lise Garneau  
M. Claude Brochu

Tous membres du conseil et formant quorum.

Étaient aussi présents M. Michael Schmouth, directeur général, et M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière.

### **Prière**

Monsieur le maire procède à la lecture de la prière, puis il souhaite la bienvenue aux personnes assistant à cette séance.

### **Adoption de l'ordre du jour**

**179-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

### **Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 19 avril 2010**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

**180-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2010.

### **Approbation des dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements**

**181-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites aux listes sélectives des déboursés pour la période se terminant le 30 avril 2010, à la liste des comptes fournisseurs émise le 27 avril 2010, ainsi qu'au journal des salaires du mois d'avril 2010, totalisant une somme de 562 444,82 \$, d'autoriser leur paiement et d'accepter la liste des engagements au montant de 1 378 352,03 \$.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

**Dépôt du certificat de la greffière - Règlement numéro 4-2010 visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'établir les prescriptions particulières aux zones mixtes et afin de créer la zone Mx1 à même une partie de la zone Pa15**

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière, dépose le certificat attestant que le règlement numéro 4-2010, visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'établir les prescriptions particulières aux zones mixtes et afin de créer la zone Mx1 à même une partie de la zone Pa15, est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**Adoption - Règlement numéro 4-2010**

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués à la Ville par la Loi en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage est applicable sur le territoire de la Ville de La Pocatière et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a préalablement été donné à la séance ordinaire du 22 février 2010;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le projet de règlement numéro 4-2010 au moins deux jours juridiques avant la présente séance, l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

**182-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement numéro 4-2010, visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'établir les prescriptions particulières aux zones mixtes et afin de créer la zone Mx1 à même une partie de la zone Pa15, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

**Dépôt du certificat de la greffière – Règlement numéro 5-2010 visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'agrandir la zone Rb64 et de modifier les normes d'implantation et les caractéristiques d'un bâtiment principal dans la zone Rb64, et visant à modifier le règlement de lotissement numéro 22-90 afin de changer les normes relatives aux culs-de-sac**

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière, dépose le certificat attestant que le règlement numéro 5-2010, visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'agrandir la zone Rb64 et de modifier les normes d'implantation et les caractéristiques d'un bâtiment principal dans la zone Rb64, et visant à modifier le règlement de lotissement numéro 22-90 afin de changer les normes relatives aux culs-de-sac, est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**Adoption - Règlement numéro 5-2010**

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage et qu'un règlement de lotissement sont applicables sur le territoire de la Ville de La Pocatière et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ces règlements;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a préalablement été donné à la séance ordinaire du 22 février 2010;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le projet de règlement numéro 5-2010 au moins deux jours juridiques avant la présente séance, l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

**183-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement numéro 5-2010, visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'agrandir la zone Rb64 et de modifier les normes d'implantation et les caractéristiques d'un bâtiment principal dans la zone Rb64, et visant à modifier le règlement de lotissement numéro 22-90 afin de changer les normes relatives aux culs-de-sac, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

**Adoption – Règlement numéro 9-2010 décrétant un emprunt n'excédant pas 360 000 \$ et une dépense du même montant relativement à l'achat d'un chargeur sur roues avec équipements et d'une camionnette**

ATTENDU qu'il y a lieu pour le conseil de pourvoir à l'appropriation des deniers nécessaires à l'acquisition de matériel roulant pour les Travaux publics;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 19 avril 2010;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le projet de règlement numéro 9-2010 au moins deux jours juridiques avant la présente séance, l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

**184-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement portant le numéro 9-2010, décrétant un emprunt n'excédant pas 360 000 \$ et une dépense du même montant relativement à l'achat d'un chargeur sur roues avec équipements et d'une camionnette, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

**Adoption – Projet de règlement numéro 10-2010 visant à modifier le règlement numéro 2-2004 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux**

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués à la Ville par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2-2004 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux est entré en vigueur le 10 mai 2004;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications à ce règlement;

**185-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le projet de règlement numéro 10-2010, visant à modifier le règlement numéro 2-2004 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux, soit adopté tel que rédigé, et qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement soit tenue lors de la séance ordinaire du 7 juin 2010.

**Adoption - Règlement numéro 11-2010 visant à modifier le règlement numéro 8-2005 concernant les feux en plein air**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 19 avril 2010;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le projet de règlement numéro 11-2010 au moins deux jours juridiques avant la présente séance, l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

**186-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement numéro 11-2010, visant à modifier le règlement numéro 8-2005 concernant les feux en plein air, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

**Avis de motion - Règlement numéro 12-2010 décrétant une dépense et un emprunt de 340 000 \$ pour payer le coût de travaux municipaux et de travaux de finition de rue pour un développement résidentiel dans le secteur du Carré Bon Accueil**

M<sup>me</sup> la conseillère Lise Garneau donne un avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 12-2010 décrétant une dépense et un emprunt de 340 000 \$ pour payer le coût de travaux municipaux et de travaux de finition de rue pour un développement résidentiel dans le secteur du Carré Bon Accueil.

Lise Garneau, conseillère

**Réaménagement de la route 230 entre la rue du Verger et la 1<sup>re</sup> rue Poiré – Services professionnels en ingénierie – Travaux additionnels – Modification de la résolution numéro 108-2010**

**187-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE MODIFIER la résolution numéro 108-2010, adoptée lors de la séance ordinaire du 22 mars 2010, en remplaçant le deuxième paragraphe par le suivant :

DE DÉCRÉTER, à cette fin, des dépenses respectives forfaitaire de 8 770 \$ et approximative de 1 208 \$ (sur une base horaire, tel que précisé à la proposition), toutes taxes en sus, payables à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 13-2009;

**Motel Le Martinet - Aide financière en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales**

**188-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCORDER à la compagnie 9029-7237 Québec inc., agissant sous la dénomination Motel Le Martinet, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés à l'alinéa 2 de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, une aide financière de 4 410,11 \$ afin de compenser le droit de mutation payé sur une évaluation municipale qui a été fortement diminuée ultérieurement. Cette aide financière sera payée à même le surplus libre de la Ville.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

**Entretien des terrains municipaux – Adjudication du contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite relativement aux travaux d'entretien des terrains municipaux;

CONSIDÉRANT que la seule soumission reçue a été analysée par M. Jean François Lamarre, régisseur des parcs, bâtiments, terrains et équipements municipaux;

CONFORMÉMENT à la recommandation de M. Lamarre, datée du 27 avril 2010;

**189-2010** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'OCTROYER le contrat relatif à l'entretien des terrains municipaux, pour la période du 4 mai 2010 au 30 novembre 2010, le tout tel que décrit aux documents de demande de soumissions, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Michel Montminy inc., de La Pocatière, et de décréter à cet effet une dépense de 26 724,11 \$, toutes taxes en sus;

QUE la présente résolution, le bordereau de soumission et les documents de demande de soumissions fassent foi de contrat entre les parties;

QUE M. Jean-François Lamarre soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

**Servitude de drainage et de non construction consentie  
par la Ville de La Pocatière en faveur du ministère des Transports du Québec**

**190-2010** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière consente à l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de drainage à ciel ouvert et de non construction, permettant au propriétaire du fonds dominant, notamment, la construction, l'entretien, la réparation, l'inspection et le maintien d'un drainage pour l'écoulement des eaux de la route 132, et interdisant au propriétaire du fonds servant d'y ériger tout genre de bâtiment, construction, ouvrage ou structure, et ce, suivant les droits et les conditions d'exercice mentionnées audit acte, ladite servitude devant s'exercer sur le fonds servant suivant : une partie du lot 4 093 649 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Kamouraska;

QUE cette servitude soit consentie en considération d'une somme de 250 \$;

QUE le projet de contrat de servitude préparé par M<sup>e</sup> Michel Maltais, notaire, contenant les clauses usuelles à ce type d'acte, soit accepté tel que rédigé;

QUE M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, soient autorisés à signer ledit acte de servitude, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**Gestion des matières résiduelles – Poursuite des démarches  
en vue d'un regroupement des municipalités – Résolution d'appui**

CONSIDÉRANT que les coûts de collecte et de transport des déchets ont subi, en 2009, une forte hausse pour la majorité des municipalités de la MRC de Kamouraska (la MRC) et qu'un Comité intermunicipal d'élimination des matières résiduelles (déchets) (le Comité) a été formé pour analyser les différentes options possibles pour réduire ces coûts;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de plusieurs rencontres, les représentants des municipalités au sein de ce Comité se sont majoritairement entendus pour entreprendre les démarches nécessaires en vue d'un éventuel regroupement pour le traitement, la collecte et le transport des déchets et des matières recyclables;

CONSIDÉRANT qu'un modèle de règlement relatif à la gestion des matières résiduelles a été rédigé et transmis aux municipalités pour adoption ultérieure, modèle qui reste toutefois à parfaire pour répondre aux besoins de la Ville de La Pocatière;

CONSIDÉRANT qu'un sous-comité de travail a été mandaté pour proposer un mode de répartition des coûts de traitement, de collecte et de transport des matières résiduelles basé sur des paramètres devant permettre un partage équitable;

CONSIDÉRANT que les démarches pour aller en appel d'offres pour une collecte regroupée exigent de la part de la MRC et des transporteurs un travail important, et que, conséquemment, le Comité demande un engagement sérieux de la part des municipalités intéressées;

CONSIDÉRANT que le retrait d'une municipalité à la suite de l'ouverture des soumissions risque de compromettre les démarches de regroupement, notamment en obligeant les municipalités intéressées à retourner en appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

**191-2010** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière appuie la recommandation du Comité intermunicipal d'élimination des matières résiduelles (déchets) d'aller en appel d'offres pour une collecte regroupée;

QUE la Ville de La Pocatière autorise la MRC de Kamouraska à aller de l'avant dans le dépôt d'un appel d'offres regroupé pour les municipalités qui auront dûment signifié leur intérêt;

QUE la Ville de La Pocatière s'engage, si, après étude des soumissions reçues dans ledit appel d'offres, le conseil des maires juge économiquement intéressant de retenir la soumission conforme la plus basse, à faire partie du regroupement des municipalités pour le traitement, la collecte et le transport des déchets et des matières recyclables et à signer une entente intermunicipale à cet effet;

QUE M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**Développement résidentiel – Secteur du Carré Bon Accueil –  
Entente pour travaux municipaux avec 9212-3025 Québec inc.**

CONSIDÉRANT que la compagnie 9212-3025 Québec inc. a déclaré à la Ville son intention de procéder à un développement résidentiel dans le secteur du Carré Bon Accueil;

CONSIDÉRANT que ce promoteur prévoit réaliser des travaux pour desservir treize emplacements;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal estime qu'il est de l'intérêt de la Ville de participer à ce projet de développement résidentiel et donc de conclure une entente avec ledit promoteur pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est autorisé en vertu du règlement numéro 2-2004, entré en vigueur le 10 mai 2004, à conclure avec des promoteurs des ententes relatives à des travaux municipaux;

**192-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tels que rédigés, les termes de l'entente à intervenir avec la compagnie 9212-3025 Québec inc, relativement aux travaux municipaux d'une nouvelle rue dans le secteur du Carré Bon Accueil;

QUE les sommes dues par la Ville au promoteur en vertu de ladite entente soient payées à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 12-2010, sujet à l'approbation de ce règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles à même le règlement numéro 12-2010, sujet à l'approbation de ce règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

**Corporation régionale de la Salle André-Gagnon –  
Soutien financier de la Ville - Protocole d'entente**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de soutenir cet organisme, porteur de la diffusion culturelle sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Ville de clarifier la nature du soutien qu'elle entend offrir à la Corporation afin de permettre à cette dernière de réaliser sa mission culturelle;

**193-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tels que rédigés, les termes du protocole d'entente identifiant le soutien financier consenti par la Ville de La Pocatière à la Corporation régionale de la Salle André-Gagnon, pour l'année 2010, soit une somme de 15 000 \$ payable en deux versements égaux de 7 500 \$, en mai et en juillet;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

**Maison de la Famille du Kamouraska –  
Soutien financier de la Ville - Protocole d'entente**

CONSIDÉRANT l'importance que la Ville apporte à la famille;

CONSIDÉRANT que les familles pocatoises profitent des services de la Maison de la Famille du Kamouraska;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de soutenir le travail de cet organisme en milieu pocatois;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Ville de clarifier la nature du soutien qu'elle entend offrir à l'organisme et ses attentes en retour;

**194-2010** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tels que rédigés, les termes du protocole d'entente identifiant le soutien financier consenti par la Ville de La Pocatière à la Maison de la Famille du Kamouraska pour l'année 2010 et les engagements de cette dernière pour ladite année.

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

**Programmation estivale « Un vent de plaisir – Pour le loisir de vivre » - Fourniture de services à la Municipalité de Rivière-Ouelle – Protocole d'entente**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Rivière-Ouelle a demandé à la Ville de La Pocatière de fournir aux jeunes rivelois l'accès à des services et des activités offerts par les Services récréatifs, culturels et communautaires de la Ville aux familles pocatoises;

CONSIDÉRANT que, pour ce faire, cette municipalité et la Ville entendent se prévaloir, respectivement, des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

**195-2010** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente intermunicipale aux termes duquel la Ville de La Pocatière s'engage envers la municipalité de Rivière-Ouelle à la fourniture de services aux participants du programme Camp de jour de cette dernière municipalité, soit l'accès aux activités du programme « Sorties-folie »;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**Programmation estivale « Un vent de plaisir – Pour le loisir de vivre » - Fourniture de services à la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies – Protocole d'entente**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies a demandé à la Ville de La Pocatière de fournir aux jeunes aulnois l'accès à des services et des activités offerts par les Services récréatifs, culturels et communautaires de la Ville aux familles pocatoises;

CONSIDÉRANT que, pour ce faire, cette municipalité et la Ville entendent se prévaloir, respectivement, des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;



**196-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente intermunicipale aux termes duquel la Ville de La Pocatière s'engage envers la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies à la fourniture de services aux jeunes résidants de cette dernière municipalité, âgés de 3 à 12 ans, soit l'accès aux activités *La bande animée, L'heure du conte en vacances, Camp de jour spécialisé, Service de garde animée* et *Sorties-folie*;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

### **Fête nationale 2010 – Autorisations**

**197-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le Comité de la Fête nationale, le 24 juin prochain, dans le cadre des festivités organisées pour souligner la Fête nationale 2010, à :

- Vendre des boissons alcooliques, à l'extérieur, sur le terrain de stationnement adjacent au Centre Bombardier et à l'aréna et, à cet effet, à déposer une demande de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;
- Tenir deux randonnées à vélo, sur les itinéraires identifiés aux plans soumis avec la demande du 26 avril 2010, à charge de respecter toutes les procédures fixées par le ministère des Transports du Québec pour la fermeture temporaire des rues sous sa juridiction;
- Clore les festivités à 1 heure du matin, le 25 juin 2010, avec diminution du volume de la musique à compter de 23 h; et
- Requérir les services de deux policiers de la Sûreté du Québec pour assurer un service d'ordre et de surveillance sur le site des festivités;

D'AUTORISER la sortie, à l'occasion des randonnées à vélo, d'une escorte de deux pompiers et de deux véhicules du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, pour participer au service d'ordre veillant au bon déroulement des balades et à la sécurité des cyclistes;

D'AUTORISER M<sup>me</sup> Amélie St-Hilaire, régisseuse à l'animation loisir, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, la demande de permis ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

### **Les Services de garde La Farandole – Activité à bicyclette pour les enfants - Autorisation de circuler dans les rues de la Ville**

**198-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER Les Services de garde La Farandole, pour le Centre de la petite enfance du 400, 3<sup>e</sup> rue Fraser, à fermer temporairement une partie de cette rue et de la rue

Lafontaine le jeudi 13 mai prochain, de 9 h 30 à 11 h, afin de tenir une activité à bicyclette pour les enfants fréquentant cet établissement;

D'AUTORISER le Service des travaux publics de la Ville à installer et désinstaller les tréteaux nécessaires à la tenue de cette sortie à vélo.

### **Prix du Patrimoine 2010 du Bas-Saint-Laurent – Candidature de la Ville**

**199-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE PRÉSENTER la candidature de la Ville de La Pocatière à la 7<sup>e</sup> édition des Prix du Patrimoine 2010 du Bas Saint-Laurent, dans la catégorie liée à la transmission, à l'interprétation et à la diffusion, pour la réalisation, en collaboration avec l'ITA, Campus de La Pocatière et la Fondation François-Pilote, des Fêtes du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'enseignement agricole au Canada;

D'AUTORISER M. Michael Schmouth, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

### **Programme Mégado 2010 - Embauche d'animateurs**

**200-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'EMBAUCHER M. Mathieu Pomerleau Fournier et M<sup>me</sup> Geneviève Gauthier, à titre d'animateurs pour le Programme Mégado, pour la période du 13 au 26 juin 2010, à raison de 17,5 heures par semaine, et du 27 juin au 7 août 2010, à raison de 35 heures par semaine, au taux de 10 \$ l'heure;

D'AUTORISER M<sup>me</sup> Amélie St-Hilaire, régisseuse à l'animation loisir, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

### **Parc Desjardins intergénérationnel – Saison estivale 2010 – Embauche d'un animateur**

**201-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'EMBAUCHER M. Frédéric Ouellet à titre d'animateur pour le Parc Desjardins intergénérationnel, pour un maximum de 25 heures entre le 4 mai et le 19 juin 2010, et pour une prestation de 35 heures par semaine, pour huit semaines consécutives, entre le 20 juin et le 21 août 2010, au taux horaire 10 \$ l'heure;

D'AUTORISER M<sup>me</sup> Amélie St-Hilaire, régisseuse à l'animation loisir, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth  
Directeur général et trésorier adjoint

### **Autres sujets**

Aucun sujet n'est ajouté.

### **Période de questions des membres du conseil municipal**

Aucune question de la part des membres du conseil.

### **Période de questions des contribuables**

Les questions des contribuables portent sur les sujets suivants :

- ✓ Animation au Parc Desjardins intergénérationnel – Ajuster l'horaire de travail en fonction des activités qui s'y déroulent
- ✓ Servitude de drainage et de non-construction sur la route 132 - Localisation
- ✓ Achat d'un chargeur sur pneus – Utilisation à l'année
- ✓ Explications sur les modifications réglementaires – Règlement concernant les feux en plein air – Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux
- ✓ Motel Le Martinet – Aide financière en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* – Circonstances particulières en l'espèce
- ✓ Félicitations pour le dernier Point de vue – Suivi rapide aux demandes des contribuables
- ✓ Vérification pour l'utilisation du téléavertisseur des Travaux publics
- ✓ 6<sup>e</sup> avenue – 4<sup>e</sup> rue Dionne – Dans le poteau, il y avait une grosse loupe qui n'y serait plus – Peut-être pour des fins privées, question de sécurité – Il y en aurait une autre sur la 4<sup>e</sup> avenue

### **Levée de la séance**

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

**202-2010** **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 35.